



**COMMUNE DE MISSY**

**Municipalité**

---

**Législature 2016 – 2021**

**Préavis municipal N° 04/2020  
au Conseil général**

**« Budget 2021 »**

Dicastère des Finances – Monsieur Olivier Thévoz  
Approuvé par la Municipalité le 16 novembre 2020, séance budgétaire

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En application des dispositions légales, la Municipalité soumet pour approbation le budget pour l'année 2021 au Conseil général.

Le résultat budgétaire de l'exercice 2021 présente un solde négatif de CHF 56'510.-, après amortissements obligatoires et attributions/prélèvements aux réserves. La situation par rapport au budget 2020 et aux comptes de l'exercice 2019 se présente comme suit :

	Budget 2021	Budget 2020	Comptes 2019
Total des charges	1'249'810.00	1'274'904.20	1'227'562.65
Total des revenus	1'193'300.00	1'253'320.00	1'208'919.85
Excédent de charges	56'510.00	21'584.20	18'643.10
Excédent de revenus			

## CHARGES PAR NATURE

Les charges de fonctionnement s'élèvent à CHF 1'249'810.00, soit une diminution de 1.97% par rapport au budget 2020 et une augmentation de 1.78% par rapport aux comptes 2019. Elle est principalement due aux charges des autorités et du personnel, ainsi qu'à la participation à des collectivités publiques (péréquation).

	Budget 2021		Budget	Ecart	Comptes	Ecart
	CHF	%	2020	BU21/BU20	2019	BU21/2019
Autorités et personnel	204 710	16.4%	224 300	-19 590	206 564	-1 854
Biens, services et marchandises	242 000	19.4%	257 320	-15 320	272 441	-30 441
Intérêts passifs	3 960	0.3%	4 600	-640	4 620	-660
Amortissements	69 000	5.5%	75 504	-6 504	69 113	-113
Remboursements, participations	668 300	53.5%	644 630	21 670	596 215	70 085
Aides et subventions	3 320	0.3%	4 000	-680	36 954	-33 634
Attributions aux fonds	4 020	0.3%	0	4 020	0	4 020
Imputations internes	54 500	4.4%	64 550	-10 050	41 656	12 844
<b>Total des charges</b>	<b>1 249 810</b>	<b>100%</b>	<b>1 274 904</b>	<b>-27 094</b>	<b>1 227 563</b>	<b>20 247</b>

### *Autorités et personnel*

Les charges de personnel (autorités comprises) sont en baisse de 1.54%. Ceci est dû à une adaptation des heures de vacation (Préavis 02/2019 sur les indemnités du Conseil général et de la Municipalité de Missy, adopté le 18 juin 2019), ainsi qu'à une diminution des heures de conciergerie.

### *Biens, services, marchandises*

La baisse de 1.20% découle de la diminution des frais d'entretien des routes et des bâtiments; le budget 2021 a été établi avec moins de réserve pour les imprévus que les années précédentes.

### *Intérêts passifs*

Emprunt auprès de la BCV au taux de 0.65% (23.04.2019-23.04.2023)

### *Remboursements, participations*

Cette nature de charges concerne en grande partie celles dites « non-maîtrisables », à savoir la facture sociale, la participation aux frais de la police de proximité, les transports publics, ainsi que la participation à l'ensemble des prestations de l'ASIPE, soit un coût total de CHF 668'300.00. Ceci représente 53.5% des charges totales, en augmentation de 1.86% par rapport au budget 2020 et de 5.77% par rapport aux comptes 2019.

### Aides et subventions

Ne nécessite aucun commentaire, charges stables.

### Imputations internes

Concerne l'application des charges salariales complètes et la location du tracteur sur les dicastères concernés. Un montant identique se trouve dans les revenus.

## REVENUS PAR NATURE

Le total des revenus du budget 2021 est de CHF 1'193'300.00, soit une diminution de 4.79% par rapport au budget 2020 et une baisse des revenus de 4.77% par rapport aux comptes 2019.

	Budget 2021		Budget	Ecart	Comptes	Ecart
	CHF	%	2020	BU21/BU20	2019	BU21/2019
Impôts	604 700	50.7%	612 200	-7 500	616 803	-12 103
Patentes, concessions	10 600	0.9%	10 500	100	10 407	193
Revenus du patrimoine	116 600	9.8%	118 200	-1 600	141 497	-24 897
Taxes, émoluments, produits	148 950	12.5%	153 200	-4 250	138 028	10 922
Parts aux recettes cantonales	0	0.0%	5 000	-5 000	0	0
Participation, remboursements coll.publ.	252 550	21.2%	267 270	-14 720	249 440	3 110
Autres participations, subv.	400	0.0%	400	0	748	-348
Prélèvements fonds, fin.spéc.	5 000	0.4%	22 000	-17 000	10 341	-5 341
Imputations internes	54 500	4.6%	64 550	-10 050	41 656	-28 464
<b>Total des revenus</b>	<b>1 193 300</b>	<b>100%</b>	<b>1 253 320</b>	<b>-60 020</b>	<b>1 208 920</b>	<b>-56 928</b>

### Impôts

Faces aux incertitudes quant au niveau des revenus futurs, la Municipalité a estimé les recettes fiscales en respectant un principe de précaution quant aux résultats des entreprises et des ménages, mais aussi en tenant compte du maintien du taux d'imposition à 72.0.

### Revenus du patrimoine

La différence par rapport au budget 2020 ne nécessite aucun commentaire particulier. L'écart par rapport aux comptes concerne le reclassement du « loyer ASIPE » au chapitre « Participations, remboursements coll.publ. ».

### Taxes, émoluments, produits

Ne nécessite aucun commentaire, revenus stables.

### Participations, remboursements coll.publ.

Cette hausse de 1.17% est due en grande partie à la participation du Canton à la péréquation.

## ENDETTEMENT

Le coût de la dette représente un montant de CHF 53'960.00 (amortissements financiers directs et intérêts), soit environ 4.52% de nos recettes de fonctionnement.

## FACTURE SOCIALE ET PEREQUATION

Le montant de la facture sociale pèse chaque année lourdement sur les finances communales, Cependant en 2021, nous nous aurons une baisse par rapport au budget précédent (-11.80%).

	Budget 2021	Budget 2020	Ecart BU21/BU20	Comptes 2019
Facture sociale	129'830	147'200	-17'370	129'090

Quant à la péréquation directe, nous pouvons également noter une augmentation de 27.45% par rapport au budget 2020.

	Budget 2021	Budget 2020	Ecart BU21/BU20	Comptes 2019
Alimentation de la péréquation	164'040	173'950	-9'910	165'476
Versement population, solidarité, dépenses thématiques	-233'310	-228'300	-5'010	-240'603
<b>Total</b>	<b>-69'270</b>	<b>-54'350</b>	<b>-14'920</b>	<b>-75'127</b>

## MARGE D'AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement prévu au budget 2021 est de CHF 1'510.00, en forte diminution par rapport au montant budgété pour l'année 2020.

	Budget 2021 CHF	Budget 2020	Ecart BU21/BU20	Comptes 2019
Total des charges	1 249 810	1 285 904	-38 094	1 227 563
Amortissements	59 000	67 504	-8 504	59 000
Attribution aux fonds	4 020	0	4 020	0
Imputations internes	54 500	64 550	-10 050	41 656
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 132 290</b>	<b>1 153 850</b>	<b>-23 560</b>	<b>1 126 907</b>
Total des revenus	1 193 300	1 253 320	-60 020	1 208 920
Prélèvements sur fonds	5 000	22 000	-17 000	10 341
Imputations internes	54 500	64 550	-10 050	41 656
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>1 133 800</b>	<b>1 166 770</b>	<b>-32 970</b>	<b>1 156 922</b>
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>1 510</b>	<b>12 920</b>	<b>-9 410</b>	<b>30 015</b>

## CONCLUSION

Le budget soumis à votre approbation a été établi avec toute la rigueur voulue, mais malgré tout nécessaire au bon fonctionnement de la Commune et au développement de prestations de qualité aux citoyens. Pour garantir celles-ci, il a été nécessaire de fixer de priorités, c'est pourquoi tous les engagements plus importants vous seront présentés par préavis. Cela signifie davantage de complexité administrative, mais également une implication plus intense du Conseil. Cette manière de faire permet un entretien convenable de notre patrimoine et de nos équipements tout en recherchant un budget acceptable.

En conclusion, la Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter la résolution suivante :

**Le Conseil général de Missy,**

Vu le préavis municipal N° 04/2020 de la législature 2016-2021,

Où le rapport de la commission désignée pour l'étude de cet objet,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

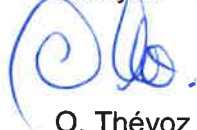
**décide**

**D'adopter le budget pour l'année 2021 tel que présenté par la Municipalité.**

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs le Conseillers, nos salutations distinguées.

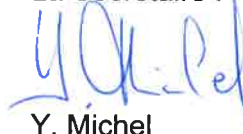
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

  
O. Thévoz



La Secrétaire :

  
Y. Michel

**Annexe : budget 2021**

**Municipal délégué : Monsieur Olivier Thévoz, dicastère des finances**